



Bienvenue



Madame, Monsieur,

Les Soeurs de la Congrégation des Soeurs de Saint Thomas de Villeneuve, la direction et l'ensemble du personnel de la Maison de Retraite de BAGUER-MORVAN , appelée également EHPAD, vous souhaitent la bienvenue.

Chacun s'engage à mettre à votre service, son expérience, sa compétence, sa disponibilité mais aussi son sens de l'accueil pour vous proposer un lieu de vie le plus adapté à vos souhaits et à vos besoins.

La reconnaissance et le respect de vos droits et libertés, mais aussi l'acceptation de vos devoirs vous garantiront de trouver en ce lieu, humanité, sérénité et bien-être.

C'est par vos remarques et suggestions que vous participerez à l'amélioration de la qualité de votre accompagnement.

La Direction

SOMMAIRE

Page 2-3

- Votre environnement de séjour
- Votre séjour au quotidien

Page 4-5

- Votre restauration
- Vos activités et animations

Page 6-7

- Vos soins
- Votre dossier, vos droits

Page 8

- Votre participation à la vie de la résidence





Votre environnement de séjour

Vous êtes ici chez vous dans cette Maison Saint Thomas de Villeneuve qui peut accueillir 65 résidents (53 places en accueil permanent et 12 places en accueil spécifique pour les personnes désorientées). Notre Maison est la vôtre.

Notre devise : « Faire fleurir l'hospitalité », se traduit au quotidien par la qualité de l'accueil, la convivialité, un environnement chaleureux, la mise à disposition de nombreux services et le respect de chacun.

■ CHAMBRE ET ESPACE

D'une superficie de 22 m², elle a été conçue afin de répondre aux besoins de la perte d'autonomie. Elle est partiellement meublée avec un lit médicalisé et adaptable. Elle est équipée d'un grand placard vous offrant une capacité de rangement importante. Elle dispose d'une salle de bain avec douche à l'italienne, lavabo et WC. Elle reste votre domaine privé (vous avez votre propre clé) et vous y apportez votre note personnelle en décoration et mobilier complémentaire, compatible avec votre état de santé et la sécurité de la Maison. Un système d'appel d'urgence vous permet de solliciter le personnel à tout moment du jour ou de la nuit.

Vous pouvez vous déplacer aisément dans l'établissement remis à neuf grâce à de larges couloirs, équipés de main courante. Couleurs, matériaux, lumières ont été choisis pour votre confort sonore et thermique.

■ ENTRETIEN DU LOGEMENT

L'hygiène générale de votre logement est assurée par la Maison. Dans le cadre du maintien de votre autonomie vous pouvez être sollicité pour participer au petit entretien de votre logement.

■ TÉLÉPHONE / TÉLÉVISION / WIFI

Vous disposez d'une prise de téléphone et de télévision. Ces 2 appareils sont votre propriété, les redevances sont à votre charge. La connexion WIFI peut être mise à votre disposition gratuitement

■ LINGE

Le linge de maison (draps, couvertures, serviettes de tables...) vous est fourni par la Maison.

Nous pouvons entretenir votre linge personnel, impérativement marqué à votre nom à l'aide de marques tissées et cousues. Cette prestation d'étiquetage peut vous être proposée par la Maison (renseignement à l'accueil).

■ COURRIER

Il vous est distribué dans votre chambre dans la matinée, ainsi que les journaux ou revues auxquels vous êtes abonnés.

Une boîte aux lettres est située dans le hall d'accueil, la levée du courrier est effectuée chaque jour vers 11H.

■ OBJETS DE VALEUR

L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol de vos objets de valeurs. Cependant, nous pouvons prendre en charge les valeurs que vous nous confierez ; elles seront sauvegardées dans notre propre coffre.

■ SÉCURITÉ

La maison est un établissement non-fumeur. En cas d'incendie, prévenir aussitôt le personnel d'étage et suivre les consignes de sécurité affichées dans votre chambre.





Votre séjour au quotidien

■ ACCUEIL / SECRÉTARIAT

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi :
de 8 H 00 à 18 H 30
le samedi, dimanche et jours fériés :
de 9 H 45 à 18 H 30.

Le personnel administratif est à votre disposition pour vous donner toutes les précisions utiles liées à votre séjour.

■ VISITES

Pour votre bien-être, votre famille et vos amis sont conviés à venir régulièrement vous rendre visite.

Vous disposez, aux différents niveaux de la Maison, de nombreux espaces d'accueil pour les recevoir.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rencontrer vos proches au Salon des familles.

■ ACCUEIL DES PERSONNES DÉSORIENTÉES

Une prise en soins spécifiques dans l'unité CANTOU est proposée par une équipe dédiée pour accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

On y trouve une cuisine, un espace de restauration, un jardin clos.

Dans la mesure du possible, des temps de rencontres activités et animations avec les autres résidents sont régulièrement proposés pour maintenir le lien social.

■ COIFFURE

Un salon de coiffure est à votre disposition au rez-dechaussée. Une coiffeuse vient une fois par semaine mais vous avez la possibilité d'y faire venir votre propre coiffeur ou coiffeuse.

Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil. Cette prestation n'est pas prise en charge par la Maison.

■ PÉDICURE

Plusieurs pédicures interviennent régulièrement dans la Maison et sur demande. La liste des professionnels ainsi que le tarif appliqué (à votre charge) peut vous être transmis par l'infirmière.

■ SERVICE D'ENTRETIEN TECHNIQUE

Il est assuré par un professionnel que vous pouvez solliciter en cas de besoin par le biais des personnels qui vous entourent.

■ CHAMBRE MORTUAIRE

La chambre mortuaire comprend 3 salles de recueillement mises à la disposition des familles endeuillées.

■ LES ABSENCES

Vous avez la possibilité de vous absenter quand vous le souhaitez.

Toutefois, si vous ne prenez pas votre repas à la résidence ou si vous ne rentrez qu'après 19 heures, veuillez le faire savoir à l'accueil.





Votre restauration

REPAS

Chaque jour, notre chef et son équipe préparent sur place vos repas.

Les menus établis avec le chef de cuisine sont visés par une diététicienne et affichés pour la semaine, à l'accueil et à l'entrée du restaurant.

Le petit déjeuner est personnalisé et servi dans votre chambre chaque matin à partir de 7 H 30.

Le déjeuner et le dîner sont pris en commun dans la salle de restaurant (située au 1^{er} étage) :

- Déjeuner : service à 11 H 45
- Dîner : service à 18 H 45

Nous ferons en sorte de vous trouver une place en fonction de vos affinités.

Un goûter vous est proposé tous les après-midi.



VOS INVITÉS

Il vous est possible d'inviter une à deux personnes à déjeuner en salle de restauration indépendante sachant que la capacité maximale d'accueil des accompagnants est de 4 par jour pour l'ensemble des résidents de la Maison.

Veuillez le signaler, au plus tard, 48 heures à l'avance auprès de l'accueil.

RÉGIME

Vous suivez ou devez suivre un régime sur ordonnance médicale : le chef vous prépare des plats les plus adaptés possibles à votre situation en accord avec la diététicienne.

CAFÉTÉRIA

Situé au rez-de-chaussée, ce lieu est idéal pour se retrouver avec votre famille ou vos amis.

Des distributeurs de boissons et friandises sont à votre disposition.





Vos activités et animations

L'ANIMATION

L'animation fait partie intégrante du projet de vie.

De nombreuses animations vous sont régulièrement proposées : lecture, chant, jeux de société, atelier mémoire, improvisation théâtrale, mots croisés géants, spectacles...

Moments de détente et de convivialité, ces animations sont adaptées aux goûts et capacités de chacun.

L'animatrice diplômée est à votre disposition pour planifier et organiser ces activités en coordination avec les équipes et les bénévoles.

S'ils le souhaitent, vos proches sont invités à y participer.

LE CULTE

Dans le respect des libertés et convictions de chacun, vous pouvez demander la venue sur place d'un ministre du culte de votre choix.

La Maison Saint Thomas de Villeneuve propose un accompagnement religieux d'obédience chrétienne catholique, avec en particulier la présence de représentants du culte.

Une messe est célébrée chaque matin à 11 H 00 à l'oratoire pendant la semaine et à 10 H 30 à la chapelle le week-end et jour férié.

La chapelle est accessible toute la journée par les 1^{er} et 2^e étages.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque met à votre disposition de nombreux ouvrages.

LE PARC

Il vous permet de prendre l'air au calme dans un site verdoyant. Ce parc privé est un réel privilège avec ses allées, ses arbres, sa roseraie et les nombreux bancs mis à votre disposition.

Vous pouvez accéder au parc avec vos proches pour une promenade ou vous reposer.

LA BOUTIQUE

Une boutique située à l'accueil vous permet de vous procurer des produits d'hygiène, de papeterie et des confiseries.

Les Soeurs de la communauté se feront une joie de vous rencontrer, si vous le souhaitez. Dans la discrétion la plus absolue, elles entretiendront avec vous une relation d'amitié et d'écoute favorisant le partage des joies, des soucis et des peines.





Vos soins

Autour du médecin coordonnateur et de l'infirmière coordinatrice, l'équipe soignante pluridisciplinaire composée d'infirmières, d'aides-soignants, d'agents de service logistique et d'un psychologue assure les soins au quotidien.

Le personnel de l'établissement :

■ MÉDECIN COORDONNATEUR

Il veille à la qualité et à la permanence des soins. Il participe à l'élaboration de votre projet de soins et de votre accompagnement personnalisé. Il assure le lien entre l'équipe soignante et le médecin traitant choisi par vous.

■ INFIRMIÈRE COORDINATRICE

Elle assure la responsabilité et la coordination des soins.

■ INFIRMIERS

Les soins infirmiers prescrits par votre médecin traitant sont dispensés par les infirmiers.

■ PSYCHOLOGUE

Il est à l'écoute des résidents et de leur famille. À votre demande, vous pouvez vous entretenir avec lui en toute confidentialité.

■ AIDES SOIGNANTS / AIDES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

Les soins d'hygiène et de confort sont assurés par les Aides soignants et les Aides médico-psychologiques qui vous accompagnent dans les actes de la vie courante et dans le maintien de votre autonomie.

■ AGENTS DE SERVICE LOGISTIQUE

Ils participent en binôme avec les aides-soignants à la réalisation des soins de nursing et prennent soin de votre environnement notamment par l'entretien de votre chambre et des locaux.

Les intervenants extérieurs :

■ MÉDECIN TRAITANT

Vous gardez le libre choix de votre médecin traitant dont les honoraires restent à votre charge.

■ AUTRES INTERVENANTS

Kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure... vous conservez le choix de ces intervenants paramédicaux, dont les interventions restent à votre charge.

Le paiement des intervenants extérieurs est à la charge du résident, qui pourra, comme à son domicile en demander le remboursement par son régime d'Assurance-maladie et éventuellement sa complémentaire.





Votre dossier, vos droits

■ DOSSIER D'INSCRIPTION

Il comprend un dossier administratif et un dossier médical. Il est le même pour toutes les maisons de retraite du département d'Ille-et-Vilaine. Il peut être retiré au secrétariat.

Sauf opposition de votre part, les informations vous concernant font l'objet d'un enregistrement informatique.

Ces renseignements sont protégés par le secret professionnel.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Le dossier médical confidentiel, rempli par votre médecin traitant, est destiné au médecin coordonnateur de la Maison.

■ FRAIS DE SÉJOUR

Ils sont établis sur la base d'un prix de journée, comprenant les frais d'hébergement et une quote-part de dépendance.

Le règlement s'effectue à terme échu tous les 10 du mois par prélèvement bancaire, virement ou chèque.

Un dépôt de garantie égal à 30 jours vous est demandé à l'entrée.

La responsabilité de la Maison n'est engagée que pour les seules valeurs ou objets personnels que vous lui avez confiés. Soyez vigilants.

■ AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

Selon vos revenus, vous pouvez obtenir des aides financières :

Aide Sociale Légale

Prise en charge des frais d'hébergement par le pôle action sociale du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ou de votre département d'origine.

Allocation Logement

Demande à faire auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.

■ PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner par écrit « une personne de confiance » (loi du 4 mars 2002) provenant de votre famille ou de votre entourage.

Cette personne de confiance vous accompagne tout au long des soins et des décisions à prendre. Une fiche d'information est disponible à l'accueil.

Il est recommandé de fermer à clé la porte de votre chambre lorsque vous la quittez.





Votre participation à la vie de la résidence

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Si vous le souhaitez, vous pouvez participer au Conseil de la vie sociale. Il s'agit d'une instance consultative sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et la vie de l'établissement.

Cette instance active au sein de la maison de retraite regroupe des représentants des résidents, des familles et des salariés.

COMMISSIONS

Commission Hôtelière, Commission Restauration, Commission Animation se réunissent en moyenne 3 à 4 fois par an pour faire le point sur les différentes prestations proposées : linge, repas, hygiène des locaux, animation...

Elles se composent de représentants des résidents, du personnel et ont pour but d'émettre des propositions d'amélioration.

Une grande courtoisie est recommandée de la part du personnel envers les résidents. La réciprocité est également souhaitée.

ENQUÊTES DE SATISFACTION

Régulièrement, des enquêtes de satisfaction sont proposées aux résidents, notamment à propos de la restauration, de l'animation ou de la qualité de service apporté.

PERSONNES QUALIFIÉES

Toute personne prise en charge par un établissement médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits.

Les personnes qualifiées sont nommées conjointement par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Départemental. La liste est affichée dans l'établissement.

Ne donnez pas de pourboire au personnel, il lui est interdit d'en recevoir : vous l'exposeriez à des sanctions. Dans le cas où vous souhaiteriez le remercier, vous pouvez prendre contact avec la Direction.

